

SAINT-LOUP-DU-GAST

Bulletin Municipal



N°37

Année 2021

SOMMAIRE

Sommaire	1
Le mot du Maire	2 & 3
Etat Civil	4
Décisions et réalisations municipales	5 & 6 & 7 & 8 & 9 & 10
Vie municipale	11 & 12 & 13 & 14 & 15 & 16 & 17 & 18 & 19
Finances communales	20
Location salle des fêtes	21
Vie associative	22 & 23 & 24 & 25
Informations don du sang	26
Informations don d'organes	27
Information maison France Services	28
Informations sur mayautonomie	29 & 30
Comice du Pays d'Ambrières	31
Informations du Bocage Mayennais sur les projets de rénovation énergétique	32
L'Epi du Bocage	33
Guichet numérique des autorisations d'urbanisme	34
Informations sur le portail recrutement du Bocage Mayennais	35 & 36
Droits et devoirs des riverains de cours d'eau	37
Relais Petite Enfance du Bocage Mayennais	38
Informations sur les déchèteries	39
Informations sur l'ADMR d'Ambrières-les-Vallées	40
Infos jeunes du Bocage Mayennais	41
Horaires Mairie	42



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,



Deux ans, deux années particulièrement pénibles pour chacune et chacun d'entre-nous. Nous sommes, en effet, à nouveau sous le coup de la pandémie qui prend aujourd'hui un nouveau visage puisque nous subissons une nouvelle vague de contaminations, en ce début d'année 2022. J'aurais aimé en introduction débiter mon propos sur une note plus réjouissante.

Cette situation a bien-sûr des répercussions sur la vie de la commune.

L'animation, génératrice de convivialité, a été moindre, sérieusement revue à la baisse (fête communale, Saint Sylvestre annulées depuis deux ans, repas des aînés reporté, vœux de la municipalité annulés, etc...) Nos associations font preuve pourtant de beaucoup d'imagination ; vous avez pu, je pense, admirer les illuminations de notre bourg ! Je remercie vivement le comité des fêtes et les quelques bénévoles pour leur investissement dans la confection et l'installation des décors qui ont égayé notre cité pendant les fêtes. La presse locale en ayant fait écho, nous avons vu des promeneurs extérieurs à la commune venir admirer toutes ces lumières.

Je souhaite pour 2022 une accalmie dans la crise sanitaire et, à tous nos acteurs de la vie associative, une reprise de la vie d'avant.

Pour la deuxième année consécutive, après réflexion, vu le contexte et les directives gouvernementales, avec mes collègues du conseil municipal nous avons dû annuler la cérémonie des vœux, qui était prévue le vendredi 21 janvier. J'aurais aimé vous entretenir des réalisations de l'année écoulée ainsi que des projets pour 2022 et bien sûr partager avec vous un moment de convivialité ; les vœux, c'est aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux habitants et de leur souhaiter la bienvenue. Je le fais aujourd'hui par le biais de ce bulletin, je leur souhaite une bonne intégration parmi nous.

Je ne m'étendrais pas outre mesure sur ce qui a été fait en 2021 ni sur les projets 2022 ; vous trouverez tout cela largement déployé sur les pages qui suivent.

Mais brièvement et en quelques lignes :

2021 : malgré la situation, l'année a vu quelques travaux aboutir, comme l'aménagement du cimetière et l'installation de deux cabanons qui permettront aux randonneurs ou cyclistes de la voie verte de faire étape pour une nuit dans notre commune. A retenir aussi de cette année 2021 l'excellente fréquentation du vélo-rail et de son bar, puisque ce sont plus de cinq

mille visiteurs qui ont fréquenté notre site. Je dois dire que celui-ci a été très bien tenu par Aline et Lucie, nos deux hôtes d'accueil : merci à elles pour la qualité de leur travail.

2022 devrait voir aboutir, je l'espère, l'aménagement de parcelles constructibles rue des Charrons et la création de places de stationnement, ainsi que l'aire de jeux sur le terrain route de Chantrigné.

2022, c'est aussi l'année du recensement à partir du 20 janvier et ce pendant un mois, sur tout le territoire communal. Vous devrez vous recenser de préférence par voie électronique.

2022 c'est aussi une année importante pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives, je souhaite une participation forte de la part de nos concitoyens et que nous ne connaîtrons pas un taux d'abstention aussi important que lors des précédents scrutins.

Malgré le contexte, la commune se porte bien et nous espérons que vous y trouvez un vrai bonheur de vivre.

Il me faut aussi remercier l'ensemble du personnel communal et mes collègues du conseil municipal dans la gestion de cette crise et pour leur implication dans la vie de notre village. Je sais pouvoir compter sur eux.

Nous sommes nombreux à nous impliquer chaque jour pour atteindre ces objectifs. Alors, je remercie tous les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la commune.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce présent bulletin confectionné et mis en page, comme chaque année, par notre secrétaire de mairie Antoine.

Chères habitantes, chers habitants, Mesdames, Messieurs, au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2022 ! Qu'elle soit synonyme de santé et de bonheur et plein de bonnes choses.

Votre maire

Marcel BARBÉ

ÉTAT-CIVIL

- Naissances :

➤ **Lubin CHEVALIER**

chez Mr Guillaume CHEVALIER et Mme Alicia BRAULT 3 impasse des Charrons

➤ **Isaac HARDY**

Chez Mr Gaëtan HARDY et Mme Laura EBLIN 1 chemin de l'Auguisière

➤ **Julyha RAYS**

Chez Mr Benjamin RAYS et Mme Mickaëla DAVID 1 chemin de la Heudelière

- Mariages :

- **Roy CAMP**, retraité, 69 ans et **Kathryn ASH**, retraitée, 70 ans
célébré à St-Loup-du-Gast le 3 Juillet 2021



- Décès :

- Monsieur **Maurice LANDAIS** 6 route de St-Fraimbault « Sarcigné » décédé le 18 Mai 2021 dans sa 80^{ème} année

- Monsieur **Jean-Pierre OLIVIER** 1 chemin de la Terrie décédé le 9 Juillet 2021 dans sa 78^{ème} année

PRINCIPALES DÉCISIONS ET RÉALISATIONS COMMUNALES

RÉHABILITATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Fin 2020, un de nos logements locatifs situé à côté de la mairie au RDC a subi un important dégât des eaux dû à une fuite difficilement décelable à l'étage. Le locataire de l'époque n'occupait pas les lieux à cause des restrictions sanitaires si bien que le sinistre a été constaté longtemps après son début. Trois dossiers d'assurances ont été ouverts (commune plus les 2 locataires) et plusieurs expertises ont été nécessaires. Un traitement de fongicide pour crainte de la mērule a même été ordonné. L'estimation de la rénovation a du être ainsi réévaluée dans le courant de l'année. Les travaux ont enfin pu démarrer en septembre et seront achevés en janvier 2022. Les deux appartements seront entièrement réhabilités (isolation, menuiseries intérieures et extérieures, plomberie, électricité, réfection des sols, peintures).

Le coût de l'opération s'élèvera à 65.000 € TTC. La commune bénéficiera d'une indemnisation de notre assureur Groupama de 19636 euros. Les logements seront disponibles à la location courant février ; avis aux lupigastois ou à leur entourage qui pourraient être intéressés.

Ils sont composés comme suit :

- à l'étage : entrée, cuisine-séjour, chambre, salle d'eau avec WC. Il sera loué meublé.
- au RDC : même composition avec en plus un grand garage attenant. Ce logement est non meublé avec cependant un bloc cuisine neuf installé.

Les montants des loyers seront fixés en début d'année par le conseil municipal.



DEVENIR IMMEUBLE RUE DE LA GARE

Le conseil a décidé en début d'année considérant le montant très important d'un projet de réhabilitation, de mettre en vente l'immeuble communal situé au 1 rue de la Gare vacant depuis quelques mois. Après plusieurs compromis signés qui n'ont pas aboutis, le bâtiment a été finalement vendu en fin d'année à un couple d'anglais à la retraite venant d'Ambrières-les-Vallées. Les acheteurs se sont déjà installés et prévoient en 2022 le démarrage des travaux de rénovation de l'immeuble. Le prix d'achat net vendeur s'est monté à 40.000 €, frais d'agence et frais d'acte à la charge des acquéreurs.

PRINCIPALES DÉCISIONS ET RÉALISATIONS COMMUNALES

ECO-PÂTURAGES TERRAINS COMMUNAUX

Déjà bien présent dans bon nombre de collectivités, la commune a décidé elle-aussi de se lancer dans l'éco-pâturage pour l'entretien de ses espaces enherbés. L'éco-pâturage consiste en un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores. La zone de lagunage et un terrain situé près des toilettes publiques à la Monnerie ont été les sites retenus pour 2022. Maryse DUGAST, habitante du village et propriétaire de chevaux, aura en charge cet éco-pâturage. La commune prend à sa charge la fourniture des clôtures et autres équipements ; l'installation étant réalisée par Mme DUGAST assistée si besoin des services techniques. Une convention sera signée avec l'intéressée à cet effet.



Les chevaux de Mme DUGAST aux champs



PRINCIPALES DÉCISIONS ET RÉALISATIONS COMMUNALES

COUVERTURE ATELIER MUNICIPAL

L'atelier des services techniques situé allée des Jardins a été construit il y a plus de 30 ans. La couverture est devenue vétuste et a besoin d'être remplacée. L'entreprise LETERTRE de Chantrigné effectuera les travaux de pose d'une nouvelle couverture en tôle nervurée laquée (anti-condensation) et le devis se monte à 11.122 € HT y compris le désamiantage. Parallèlement à ce projet, une étude du potentiel photovoltaïque du bâtiment a été menée par Territoire d'Énergie Mayenne. Le conseil se prononcera ultérieurement sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.



TRAVAUX CIMETIERE

Comme prévu, les travaux d'aménagement du cimetière se sont déroulés au cours du second semestre. Pour mémoire, il s'agissait de réaliser les travaux suivants : cheminement des allées principales et secondaires, pose de bordurettes, revêtement en enrobé, réfection mur d'enceinte rue des Charrons, réfection piliers portail d'entrée et de la croix centrale, pose d'un nouveau portail en acier métallisé, création place de stationnement PMR placette allée des Jardins. Les entreprises qui sont intervenues sont les suivantes : la SARL Thierry MORIN de Céaucé, la SARL MONGODIN de Le Teilleul et la société MAREAU MÉTAL de Mayenne.

Le coût de l'opération s'est élevé à 43.405 € HT financé sur les fonds propres de la commune qui a bénéficié de subventions dans le cadre de la DETR, de la DSIL ainsi que du Conseil Départemental pour un montant global de 22.257 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'informatisation des données du cimetière, la commune a recruté pour une durée de 3 mois sur juin-juillet-août M. Corentin BRUNEAU de Mayenne à raison de 7 h par semaine. M. BRUNEAU avait déjà effectué ce travail à la mairie de la Chapelle au Riboul et le résultat avait pleinement satisfait la commune. Chez nous, le travail réalisé a été également de qualité permettant ainsi d'avoir toutes les informations du cimetière sur un logiciel de la mairie.

PRINCIPALES DÉCISIONS ET RÉALISATIONS COMMUNALES



TAXE D'AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme sur la commune générant de la surface taxable font l'objet de l'application de la part communale de droit de la taxe d'aménagement à hauteur de 1%. Cette instauration s'est faite de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme. C'est le cas à Saint-Loup-du-Gast depuis l'approbation du PLUi de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais le 10 février 2020. Le conseil municipal, comme il en a la possibilité par délibération, a décidé de renoncer à percevoir cette taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire. Cette décision est valable pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Concernant la taxe d'aménagement, il existe également une part départementale en vigueur actuellement au taux de 1.3%. Elle est instituée par le conseil départemental et perçue au profit du Département. Pour information sur le calcul, sachez que le montant est égal, pour les constructions, au produit de la surface du bâtiment par la valeur forfaitaire correspondante au m² multiplié par le taux applicable. En fonction du taux voté, cela peut représenter, une facture importante sur le budget d'un projet de construction. Dans notre commune, le conseil a donc décidé de renoncer à l'instauration de cette taxe.

ELECTIONS 2022

Les dates des prochaines échéances électorales en 2022 sont connues. L'élection du président de la république aura lieu le dimanche 10 avril pour le 1^{er} tour et le dimanche 24 avril pour le second tour. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin pour la désignation des 577 députés parmi lesquels 11 députés des français établis hors de France.

Rappelons que vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne sur la liste électorale de la commune sur le site **Service-Public.fr**. L'inscription est une démarche gratuite, veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. A noter que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 2 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.

L'endroit habituel d'affichage dans notre village pour les campagnes électorales ne pourra plus être utilisé du fait de la vente du bien, le conseil a donc décidé d'acheter des panneaux amovibles qui seront installés au moment des élections devant les locaux municipaux 9 rue des Charrons, lieu de l'unique bureau de vote de la commune. L'acquisition soit 8 panneaux 2 candidats s'est faite auprès de la société MAVASA de Bonchamps les Laval pour un coût de 1340 € HT.

Élections 2022

• *Présidentielle : 10 et 24 avril*

• *Législatives : 12 et 19 juin*

PRINCIPALES DÉCISIONS ET RÉALISATIONS COMMUNALES

PROJET PARCELLES CONSTRUCTIBLES RUE DES CHARRONS

Lancé sous l'ancienne mandature, le projet de viabilisation de 3 parcelles constructibles rue des Charrons sur l'emplacement actuel de l'aire de jeux et du terrain enherbé prend tournure. Pour rappel, dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, cet espace a été classé en zone 1AUH soit zone à urbaniser en priorité à vocation mixte dominante résidentielle. L'espace de jeux actuel devenu vétuste sera transféré rue de la Gare et une nouvelle aire y sera construite.

L'architecte a présenté en octobre au conseil le projet en détail avec comme lignes directrices la conservation des zones pédestres existantes ainsi que la conservation au maximum de la végétation du site afin de préserver l'aspect champêtre et bucolique de l'entrée du bourg tout en masquant les nouvelles constructions. Des études de sols ont été également réalisées afin de permettre à l'architecte de connaître la nature du terrain.

En début 2022, le permis d'aménager sera déposé en mairie et s'en suivra les travaux de viabilisation en souhaitant un achèvement de l'opération pour la fin de l'année.



Projection future constructions rue des Charrons

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Moment important dans la vie d'une commune, le recensement de la population lupigastoise aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Depuis 2004, le recensement est devenu annuel. Auparavant, il y avait un comptage ponctuel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement est maintenant devenu exhaustif sur un cycle de 5 ans, toutes les communes sont enquêtées. Rappelons qu'il permet de fournir tous les ans des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques.

Comme les recensements précédents, cette mission sur la commune a été confiée à nos employés communaux Antoine LE RAI en tant que coordonnateur et Philippe GAISON, agent en tant qu'agent recenseur.

Malgré la situation sanitaire actuelle, l'INSEE a décidé de maintenir cette enquête annuelle de recensement. Le recensement par internet sera donc privilégié. Renseignements sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

A titre d'information, nous pouvons vous communiquer les derniers chiffres reçus de l'INSEE fin décembre concernant notre commune et qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 : nous avons une population totale de 383 lupigastois.

COLLECTE BOUCHONS PLASTIQUES

L'association les Bouchons 53 d'Amour est venue collecter en fin d'année tous les bouchons déposés par les lupigastois au point de collecte situé à côté des conteneurs de tri près de la salle des fêtes. 60 kg de bouchons ont ainsi été récupérés ; collectés sur les 3 dernières années et donnés à l'association qui en fera bon usage.

L'association « Les Bouchons d'Amour » a pour but de collecter les bouchons et couvercles en plastique (jusqu'à 12 cm de diamètre) afin de pouvoir participer au financement de matériel pour améliorer le confort de vie des personnes en situation de handicap. Elle est entièrement basée sur le bénévolat et n'a aucun frais de fonctionnement. Un bouchon vaut plus que vous ne le croyez, ensemble, nous pouvons faire beaucoup avec peu.



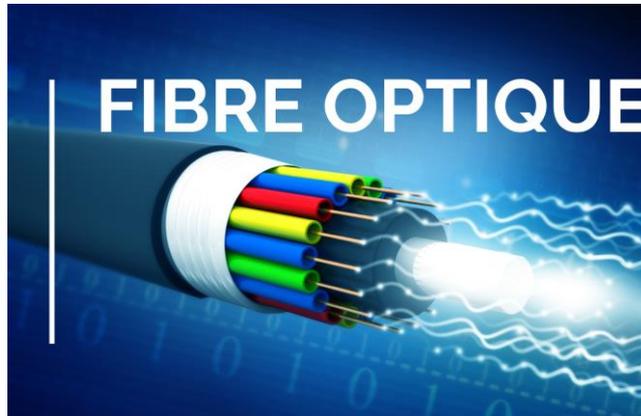
Mme Pleuron-Guesne, responsable en Mayenne de l'association avec le 1^{er} adjoint et Philippe, agent technique organisateur de la collecte



Bac destiné à recevoir vos bouchons situés près des conteneurs de tri

FIBRE OPTIQUE

Le projet de développement de la fibre optique dans notre département avance bien mais à néanmoins pris du retard. Normalement fin 2021, 100% des logements mayennais auraient dû être accessibles à la fibre. Pour notre commune, le projet se concrétise, plusieurs foyers bénéficient déjà de la fibre optique. Concernant le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, sachez qu'au niveau des prises déployées nous en sommes à ce jour à 6318 pour 13433 prises ciblées soit 47%. Pour St-Loup-du-Gast, 170 prises ont été déployées pour un objectif de 236 prises ciblées soit 72%.



DÉPART AGENT COMMUNAL

Béatrice GRASSET, agent communal depuis 28 ans, nous a quitté cette année pour rejoindre la commune de Chantrigné par voie de mutation professionnelle. Recrutée à ses débuts sous la forme de contrats CES et CEC pour aider Jocelyne TANCHOT, notre ancienne enseignante puis titularisée en 2001 en qualité d'agent technique exerçant les fonctions d'ATSEM. Béatrice a connu la création de la 2^{ème} classe en 1999, les effectifs bien chargés, la modernisation de l'école puis sa fermeture en 2015. Depuis 2016, elle était mise à la disposition de la commune de Chantrigné et hors temps scolaire, elle assurait l'accueil au vélo-rail. La municipalité lui souhaite bon vent pour la suite de sa carrière.



CHANTIERS ARGENT DE POCHE

Lors de chaque période de vacances scolaires des chantiers « argent de poche » sont proposés par les communes de la CCBM. Ce dispositif est réservé aux jeunes de 16 à 18 ans habitants sur le territoire. Les renseignements et les inscriptions se font auprès de la MIJ (Maison des Initiatives Jeunesse) à Gorron.

En 2020 il n'a pas été organisé de chantier vu la conjoncture liée à la COVID 19. Au printemps, nous avons pu accueillir plusieurs jeunes qui ont participé à un chantier argent de poche proposé par la commune et encadré par notre agent communal Philippe GAISON. Le groupe retenu a participé à la préparation du fleurissement du bourg en repotant les jardinières (préparation du terreau et plantations des boutures. A également été fait l'entretien des massifs de plantes vivaces.



MARCHÉ DE VENDEURS INDÉPENDANTS

A l'initiative de Marie-Christine DURAND-MAIGNAN, l'association Le Petit Fort des Indépendants a tenu trois marchés le dimanche de 10 h à 18 h cette été dans notre commune. Etaient présents également les « Talents d'ici » produits et arts locaux. Cette association est constituée de vendeurs indépendants à domicile et d'auto-entrepreneurs qui organisent de petits marchés dans nos villages. Ces marchés ont eu lieu à l'abri pique-nique près du vélo-rail. Les visiteurs et promeneurs ont ainsi pu découvrir ces commerçants et artisans ambulants. Le premier dimanche a été pluvieux mais les deux autres ont bénéficié du beau temps.



CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Vendredi 11 novembre, le conseil municipal, les anciens combattants et les habitants ont commémoré le 103^{ème} anniversaire de la fin de la Grande Guerre. La cérémonie s'est déroulée dans le respect du protocole sanitaire. Après le dépôt de gerbe et la lecture du message de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, le maire a rappelé l'importance de cette célébration pour que la mémoire persiste et que les noms des 22 soldats inscrits sur le monument ne soient pas oubliés. A noter que Mr Jean DISSLER a officié dans sa nouvelle fonction de porte-drapeaux.



ENTRETIEN SENTIERS DE RANDONNÉES

Comme vous le savez, la commune possède un réseau important de sentiers de randonnées pratiqué chaque année par des milliers de personnes. L'entretien courant est assuré par la Communauté de Commune du Bocage Mayennais par l'intermédiaire de l'association VALOREN' qui effectue en général 3 passages dans l'année. Notre agent technique Philippe réalise également un entretien complémentaire avec un passage de broyeur ou du rechargement en matériaux lorsqu'il y a des trous ou en restaurant des passages abimés. Cela a été le cas cette année avec la remise en état du pont de bois qui enjambe le ruisseau de la Foucaudière. Les promeneurs ont vivement apprécié et ont souhaité qu'il en soit fait de même pour le pont du ruisseau qui sépare notre commune avec celle de St-Fraimbault à la Morteuvre. C'est donc programmé pour 2022. La commune de St-Fraimbault prendra à sa charge les matériaux et le travail sera réalisé par Philippe.



avant



après

VIE PAROISSIALE

Le Père Jimmy Couëffé, prêtre référent de la Paroisse, a souhaité proposer aux fidèles des moments de communion plus fréquents tout au long de l'année (et pas seulement en été quand les églises non chauffées sont plus agréables). A Saint-Loup, qui fait partie des 9 clochers de la paroisse Notre Dame sur la Varenne, quelques messes seront célébrées mais aussi des récitations du chapelet : un affichage à l'entrée de l'église informera des dates et horaires. Pour Noël 2022, il est prévu qu'une crèche soit installée dans l'église.

ENVIRONNEMENT

Le dimanche 5 juin 2022 aura lieu à Saint-Loup la première journée de l'environnement. Cette date officielle du 5 juin a été initialisée par l'ONU en 1972 avec chaque année un nouveau thème qui sera pour cette année « Une seule Terre ». Le conseil municipal, à l'initiative de la commission Environnement, a souhaité participer à cette journée (déjà prévue en 2021, mais annulée en raison des restrictions sanitaires).

Ce qui est prévu : la vente de produits fermiers, locaux, la présence d'artisans, des ateliers et de l'information sur la fabrication de produits ménagers maison, sur le compostage, une mise en valeur des sentiers de randonnées autour du village, un vide-greniers, et des interludes proposés par le théâtre Le Lupigastois (en fonction des possibilités de répétition). Les associations de la commune pourront être sollicitées notamment pour la tenue d'une buvette.

D'autres stands peuvent encore venir s'ajouter d'ici là.

Tout se déroulera au village, sur différents emplacements, pour permettre une agréable déambulation.

Une réunion publique d'information est prévue courant février ou mars qui permettra aussi de faire des propositions de stands, de participation et d'organisation. Chaque foyer de la commune recevra une invitation personnelle.



Logo 2022 de la journée de l'environnement



**JOURNÉE
MONDIALE DE
L'ENVIRONNEMENT**

CABANES D'ETAPES POUR RANDONNEURS

La commune a décidé lors de sa séance du 25 Mai 2021 de lancer le projet d'installation d'un hébergement léger destiné notamment aux cyclistes et aux utilisateurs du parcours de la Vélo Francette qui part de Ouistreham jusqu'à La Rochelle. Notre village est traversé dans sa totalité par l'ancienne voie ferrée Laval-Caen transformée en voie verte et très fréquentée par tous types de promeneurs (marcheurs, coureurs, cyclistes, cavaliers...).

Bon nombre de pratiquants de la vélo Francette qui font une pose au vélo-rail nous ont indiqués que notre village est un lieu idéal pour aménager une halte de nuit car situé sur le passage même de l'itinéraire de randonnée et déjà bien équipé (buvette, espace pique-nique couvert, sanitaires...).

L'idée a donc germé au sein de la municipalité et la création d'un lieu d'hébergement léger sous forme de deux cabanes d'étape randonneurs a vu le jour. En même temps, sera construit un local douche à côté des sanitaires déjà présent sur le site.

Enfin, également prévu un petit local de maintenance du matériel pour l'entretien des vélos (gonflage, nettoyage, béquille atelier, clés à disposition ; graissage...).

Deux cabanes d'étape randonneurs ont ainsi été achetées auprès de la société Hello Cabanes à Beaulieu-sous-la Roche (85) et seront installées début 2022 près du vélo-rail en bordure de la voie verte. Chaque cabane est prévue pour 3 personnes avec équipement prévu (lits avec sommiers, matelas, housse plastifiée lavable, table coin repas, bagagerie, électricité avec 3 prises). Nous y ajouterons un micro-ondes et une glacière électrique.

Le conseil municipal a arrêté les tarifs qui seront les suivants : 30 € la nuitée par cabane avec possibilité d'un petit-déjeuner à 3 € par personne et un repas du soir à 6 € par personne. Un avenant sera établi au niveau de la régie vélo-rail afin de pouvoir encaisser ces futures recettes.

Le conseil doit encore se pencher sur la partie logistique, l'organisation des réservations avec le recours à des plateformes multicanaux et la communication. L'activité est prévue démarrer début avril 2022 en même temps que le vélo-rail

Le local sanitaire (espace douche) sera bâti par nos services techniques. Les matériaux seront achetés auprès de Maine Agrotec à Pré-en-Pail. Les travaux d'électricité et de plomberie seront réalisés par l'entreprise GARNIER de Chantrigné.

Le coût de ce projet est de 25.485 € HT (dont 19.000 € pour les cabanes). La commune a monté un dossier de subvention et a pu obtenir une subvention de la Région des Pays de la Loire de 7645 € accordée dans le cadre du dispositif Pays de la Loire Investissement Touristique.



Nos cabanes lupigastaises

VIE MUNICIPALE



Utilisations futures

VÉLO-RAIL

Notre 27^{ème} saison a été satisfaisante dans l'ensemble avec cependant une fréquentation en baisse par rapport à l'année dernière du fait d'une météo peu favorable les premières semaines. L'ouverture a été décalée en raison des directives liées à la COVID-19 et nous avons accueilli les premiers visiteurs le 8 mai sous la pluie !!

Le bar du vélo-rail a bien fonctionné, toujours apprécié par les pédaleurs au retour de leur balade ainsi que par les nombreux promeneurs qui passent sur la voie verte notamment les adeptes de la Vélo-Francette (liaison Ouistreham – La Rochelle sur 600 km).

2021 a été marquée également par l'installation d'un terminal bancaire à l'accueil. Ce mode de paiement par carte bleue a été très utilisé par nos visiteurs et l'opération sera naturellement reconduite en 2022.

Les tarifs 2021 qui seront reconduits en 2022 étaient les suivants :

-18 € par vélo-rail (4 personnes + 1 enfant)

-16 € par vélo-rail à compter de 5 cyclos-draisines

Le 17 août, nous avons eu la venue de deux techniciens du STRMTG Bureau Nord-Ouest M. JARDINIER et M. FROMAGEAU accompagné d'un représentant de la DDT 53 qui ont procédé à une visite de contrôle de notre réseau de cyclo-draisines. Tout est passé en revue : le matériel, l'infrastructure (voie, PN), la traçabilité, l'entretien, le fonctionnement de l'exploitation. Après avoir passé la journée à St-Loup, les techniciens ont émis un avis favorable constatant les bonnes conditions de fonctionnement de notre activité.

Comme chaque année, nous avons participé à l'assemblée générale des vélos-rail de France qui s'est déroulée le 4 novembre à Thoiras dans le Gard où nous avons été accueilli par le vélo-rail des Cévennes. Notre présence à ce rassemblement est indispensable afin d'être au courant des évolutions en matière de technique et de sécurité et des dernières directives de notre ministère de tutelle chargé des transports.



Les participants au congrès venus de toute la France

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal a voté le 13 avril à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibrait en dépenses et en recettes comme suit :

⇒ **section de Fonctionnement : 327.978,47 €**

⇒ **section d'Investissement : 242.895,82 €**

Contributions directes:

Le conseil a décidé de voter comme suit les taux des impôts directs locaux 2021 :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 44.51 % dont taux départemental 2020 19.86 %

- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 44.91%

- Produit attendu des taxes à taux voté : 106.123 euros.

- Ressources fiscales (TH sur résidences secondaires) : 6885 €

- Effet du coefficient correcteur compensation perte taxe d'habitation suite à réforme fiscale:9689€

- Allocations compensatrices versées par l'Etat : 4.476 €

Total recette 2021 au titre de la fiscalité directe locale : 127.173 euros



LOCATION SALLE DES FÊTES

Pour réserver ou obtenir des renseignements, veuillez-vous adresser auprès de la mairie tél : 02.43.00.80.61 ou 06.26.10.60.17 ou de Mme BIGOT tél: 02.43.00.84.05 (après 19 H).

Les tarifs de location sont les suivants :

Vin d'honneur salle principale	70 €
Vin d'honneur petite salle	50 €
Réunion familiale après sépulture (à St Loup)	35 €
Départ cérémonie (salle principale ou petite salle)	45 €
Location salle pour un repas	170 €
Location salle pour banquet (2 repas)	220 €
Utilisation petite salle en complément salle principale	30 €
Location petite salle pour un repas	90 €
Location petite salle pour un banquet (2 repas)	115 €
Associations reconnues de la commune	Gratuit
Réunion pour personnes ou associations extérieures à la commune	65 €
Idem précédent avec fourniture vaisselle	75 €
Réunion associations cantonales dont association de St-Loup présente	Gratuit la 1^{ère} réunion puis tarif normal de location
Soirée des classes (une par an)	Gratuit
Tarif spécial "CUMA du Pont-Landry" (siège à St-Loup) si repas	40 €
<i>En cas d'utilisation de la salle le lendemain de la location :</i>	
Salle principale et/ou petite salle - clés rendues avant 12 H	Gratuit
Salle principale et / ou petite salle - clés rendues après 12 H	40 €
Consommation énergétique	0.25 € du kwh

Nota: les couverts sont fournis sans supplément quelle que soit la location retenue.

En cas de vaisselle cassée, abîmée ou non restituée, il existe un tarif de remboursement pour chaque pièce (ex: ramequin 1.25 €, plat inox 9.20 €).

Au moment de la réservation, il est demandé une caution de garantie correspondant à la moitié du montant de la location (ex: pour un repas 85 €). Cette caution est encaissée et déduite, après occupation de la salle, du montant total dû.



COMITÉ DES FÊTES

Il a été compliqué pour le comité des fêtes d'organiser une manifestation en 2021. Comme l'année précédente, au fur et à mesure des mois, nous avons dû annuler nos animations prévues. Seules les activités comme les randonnées d'été, la pétanque ont eu lieu.

Les ateliers pour les décorations de Noël ont permis aux lupigastois de se retrouver ces deux derniers mois pour une installation dans le bourg le samedi 4 décembre. Merci aux participants qui se sont joints à l'équipe du comité des fêtes. Rendez-vous l'an prochain avec toujours de nouvelles idées !!!

L'assemblée générale s'est déroulée récemment et le bureau a été reconduit pour 3 ans. Présidente : Nicole LE RAI ; vice-président : Michel LEROUX ; secrétaire et secrétaire-adjointe : Chantal MORAINÉ et Elodie BIGOT ; trésorier et trésorier –adjoint : Philippe GAISON et Quentin BELLIARD ; membre : Maryline MILLET .

Pour 2022, quelques dates sont programmées : chasse aux œufs le 16 avril ; repas à emporter le 30 avril ; randonnées et pétanque en juillet-août ; fête communale 3 et 4 septembre ; repas St-Sylvestre le 31 décembre.



LUPI EN SCENE

Mot de Francette Perin, présidente du Lupigastois :

« Pour l'association Lupi en scène, la reprise des activités théâtrales a été timide en 2021. L'équipe était dans l'incertitude quand aux mesures sanitaires et à la présence des spectateurs. Trois spectacles seulement ont été programmés.

Le 11 juillet, le Trio Fly a présenté « Les Voix de Femmes » histoire, poésie, musique, chansons. Les spectateurs n'étaient pas très nombreux mais ont participé joyeusement.

Le 24 juillet, Lulu de l'Est a donné ses créations et s'est fait connaître. Elle est revenue le 15 août pour une sieste musicale qui a étonné les spectateurs et atteint son but.

Nous sommes plus ambitieux pour l'été 2022, nous espérons revoir fidèles spectateurs. Le 9 juillet, « Les souillés du fond de cale » bien connus pour être déjà venus à St Loup, nous donnerons une soirée de chants marins.

Le 23 juillet, ce sera théâtre, 2 courtes pièces de Tchekhov seront présentées par 3 comédiens d'Avranches : Le Tragédien malgré lui et l'Ours.

Nous sommes en cours d'élaboration pour le mois d'août.

En septembre, La Compagnie du Pommier présentera « Où est donc passé Darwin ? ».

Nous informerons les lupigastois des programmations dès qu'elles seront définitivement fixées.

Toute l'équipe du Lupi en scène souhaite une belle année dynamique au village de St-Loup. »



VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB DU LAC DE SAINT-LOUP-DU-GAST

Pour la seconde année, le club du Lac a vécu au ralenti du fait des restrictions sanitaires dues à la COVID-19. Le bureau continue de fonctionner à l'identique avec M. Claude TOUCHARD comme président. Vous pouvez le contacter au 02.43.00.80.03 si vous désirez rejoindre l'association.

Le club espère organiser son concours de belote annuel qui est prévu le mercredi 5 octobre 2022. L'activité « marche » du lundi après-midi a pu être maintenue et a bien fonctionné. Rendez-vous chaque lundi à 13 h 30 sur le parking de la salle des fêtes.

Le bureau reste inchangé : Claude TOUCHARD président ; Nicole LAUNAY vice-présidente ; Annick PINEAU secrétaire et Thérèse TOUCHARD trésorière

COMITÉ D'ANIMATION DES 3 RIVIERES

Mot de Didier BELLIARD, président du comité d'animation des 3 rivières :

« Le comité d'animation adresse des meilleurs vœux pour 2022 aux lupigastois. L'association est toujours active ; le théâtre n'a pas pu reprendre à cause de la crise sanitaire mais nous espérons pouvoir rejouer en 2023. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent nous contacter, nous les accueillerons avec plaisir.

En 2022, nous avons décidé d'organiser une soirée tartines grillées et cinéma en plein air en collaboration avec Atmosphères 53, la date retenue serait le samedi soir 25 juin ou 2 juillet. »

Comme prévu, la clôture entourant le cheval Pégase a été installée en début d'année par les services techniques en partenariat les bénévoles des 3 rivières. Il reste maintenant à installer un panneau d'information relatant l'historique de l'édifice et les données techniques.



LE BALL-TRAP CLUB MAYENNAIS

Comme vous le savez, la commune de St-Loup-du-Gast a été labellisé au label Terre de Jeux 2024. Le stand de tir de la Cour, doté d'une fosse olympique a été retenu pour devenir Centre de préparation aux jeux olympiques de Paris 2024. Les délégations du monde entier devront faire le choix du centre de préparation qu'elles retiendront suivant leurs besoins spécifiques et leurs préférences. Le stand de St-Loup-du-Gast est le seul du grand ouest qui possède les installations nécessaires et nous sommes situés à proximité de Paris grâce au TGV. A partir du printemps 2024, les délégations venant d'Amérique ou d'Asie notamment pourraient s'entraîner sur le site dans un climat calme et serein. Les compétitions officielles devant se dérouler à Paris.

Néanmoins, avant d'en arriver là, des travaux importants devront être réalisés sur le stand (pas de tir à consolider, insonorisation à renouveler, espaces sanitaires et accueil PMR à revoir, aménagements extérieurs, parking à repenser). C'est pour cette raison qu'une délégation du comité départemental olympique est venu sur place le 28 octobre, a visité l'ensemble des installations et a constaté les améliorations qui seront à apporter dans les prochains mois. En effet, le comité olympique peut débloquer des enveloppes et des aides spécifiques conséquentes pour soutenir financièrement les acteurs du stand à engager ces travaux.

Rappelons que le site du stand de tir de la Cour est le plus petit centre de préparation de France situé dans un village de 380 habitants.



La délégation lors de sa visite de gauche à droite : Jean-Marc COIGNARD adjoint au maire de Bonchamp, président du comité départemental de tir, Daniel MURAIL président du CDOS, Joël LAUMAILLÉ secrétaire trésorier du Ball-Trap Club Mayennais, Marcel BARBÉ maire, Gérard DUJARRIER conseiller départemental membre de la commission sport et jeunesse, Vincent SAULNIER maire délégué de Château-Gontier-sur-Mayenne vice-président du conseil départemental, président du club Pégase 2024 (comité de pilotage des JO 2024). Absents sur la photo mais présents le jour : Gaston DALIGAULT président du Ball-Trap Club Mayennais et Thierry LEROUX trésorier du comité départemental de tir de la Mayenne



AMBRÈRES-LES-VALLÉES, LE 08 NOVEMBRE 2021

Expérimentez le don de sang : rejoignez-nous, devenez donneur !

Rejoignez-nous, devenez donneurs est la nouvelle campagne de l'Établissement français du sang. Avec 17% de nouveaux donneurs en moins en 2020, sensibiliser de nouveaux donneurs est un enjeu capital pour l'Établissement français du sang. Entrer dans un lieu de collecte pour expérimenter le don de sang, c'est entrer dans la communauté des donneurs de sang. Une communauté composée de donneurs de toutes générations, de toutes professions, avec des passions parfois différentes mais animés par un seul et même engagement : celui du don de sang.

En 2022, 5 collectes seront organisées à Ambrières-les-Vallées. N'attendez plus et rejoignez les équipes de l'EFS, les bénévoles et la communauté de donneurs pour, vous aussi, vivre ou revivre l'expérience du don de sang.

En collecte, le pass sanitaire n'est pas nécessaire. Toutes les mesures sont mises en œuvre pour éviter les risques de transmission du virus. Les donneurs sont invités à bien respecter l'ensemble de ces mesures, et en particulier la distanciation d'1 mètre entre 2 personnes : c'est aussi important que le don !



A vos agendas !

Les prochaines collectes de sang en 2022 à Ambrières-les-Vallées:
Le mardi 18 janvier, mardi 18 avril, mardi 21 juin, mardi 18 août et jeudi 17 novembre
de 16h45 à 18h45 à la Salle Polyvalente

Prenez RDV sur : mon-ndv-dondosang.efs.sante.fr

Vous souhaitez donner votre sang pour la 1ère fois ?

- Avoir entre 18 et 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Présenter une pièce d'identité
- Bien boire avant et après le don, et ne pas être à jeun

Faites le test en ligne sur dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner

Devenez bénévole pour le don de sang !

Contact : Mme Colette Bigot

colette.bigot@laposte.net

Tél : 06 66 20 37 89

Le don d'organes, ce lien qui nous unit TOUS

France Adot 53 a un rayonnement départemental. L'association a pour mission d'informer et de sensibiliser le public au don d'organes et de tissus.

En 2020, la pandémie a fortement impacté l'activité prélèvement et greffe d'organes. Grâce à l'engagement des équipes médicales, 4417 malades ont reçu un organe mais plus de 26000 patients étaient inscrits en liste d'attente de greffe. La greffe d'organes et de tissus reste un enjeu majeur de santé publique en France.

Pour cette raison, "Pour ou Contre", il est primordial de faire connaître sa volonté à ses proches. Porter sur soi une carte d'ambassadeur du don d'organes permet également d'affirmer sa position.

FRANCE ADOT 53 – BP 90634 – 53006 LAVAL CEDEX

Tel : 02.43.90.68.10

Mail : franceadot53@orange.fr

www.france-adot.org.





Les **Maison France Services** sont installées en mairies et ouvertes à tous, vous serez accueillis par un agent chargé de vous aider dans vos démarches du quotidien auprès des organismes publics :

- . Caisse d'Allocations Familiales,
- . Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- . CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail,
- . Mutualité Sociale Agricole,
- . FEPEM Fédération des Particuliers Employeurs de France,
- . Pôle Emploi,
- . Mission Locale,
- . Direction Générale des Finances Publiques,
- . ANTS Agence Nationale des Titres Numérisés (Certificats d'immatriculation),
- . ENEDIS,
- . SNCF ...

N'hésitez pas à y prendre rendez-vous.

Maisons France Services sur le Bocage Mayennais

Ambrières-les-Vallées - Mairie – 6 Place du Château

Lundi 14h-17h / Mardi au Vendredi 9h-12h, 14h-17h

☎ 02.43.08.01.79 ✉ msapambrieres@cc-bocagemayennais.fr

Gorron - Mairie – Place de La Mairie

Lundi au Vendredi 8h30-12h15, 13h30-17h30

☎ 02.43.30.10.58 ✉ msapgorron@cc-bocagemayennais.fr

Landivy - Mairie – Rue de Normandie

Jeudi 9h-12h, 13h30-17h

☎ 02.43.05.42.05 ✉ msaplandivy@cc-bocagemayennais.fr





mayAUTONOMIE

à domicile

**Vous souhaitez
vivre à domicile**

**Vous avez besoin de conseils
pour acquérir du matériel
ou pour aménager
votre logement**

Bien-vivre
may'AÎNÉS

May'autonomie à domicile s'adresse à toute personne de plus de 60 ans vivant sur le département de la Mayenne.

Des difficultés pour accéder à votre baignoire ?

Des marches pour sortir de votre logement ?

Besoin d'aide pour vous déplacer ?

Une chute au cours des 6 derniers mois ?

Des difficultés à lire ?

Des professionnels vous accompagnent pour :

- le choix du matériel et des aides techniques ;
- vos démarches auprès des fournisseurs de matériel médical ;
- des conseils d'aménagement et de travaux dans votre logement ;
- le lien avec les artisans ;
- vos démarches administratives et financières ;
- solliciter les aides financières du Département pour vos travaux.



Dispositif gratuit
Accompagnement par des ergothérapeutes
et travailleurs sociaux

Vous pouvez vous adresser à May'autonomie :

Par mail : mayautonomie@centich.fr

Ou par téléphone : 02 41 73 88 89

Un accompagnement mis en place avec le Conseil départemental de la Mayenne. May'autonomie à domicile bénéficie du soutien de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie et s'inscrit dans le plan Bien vivre May'aînés.

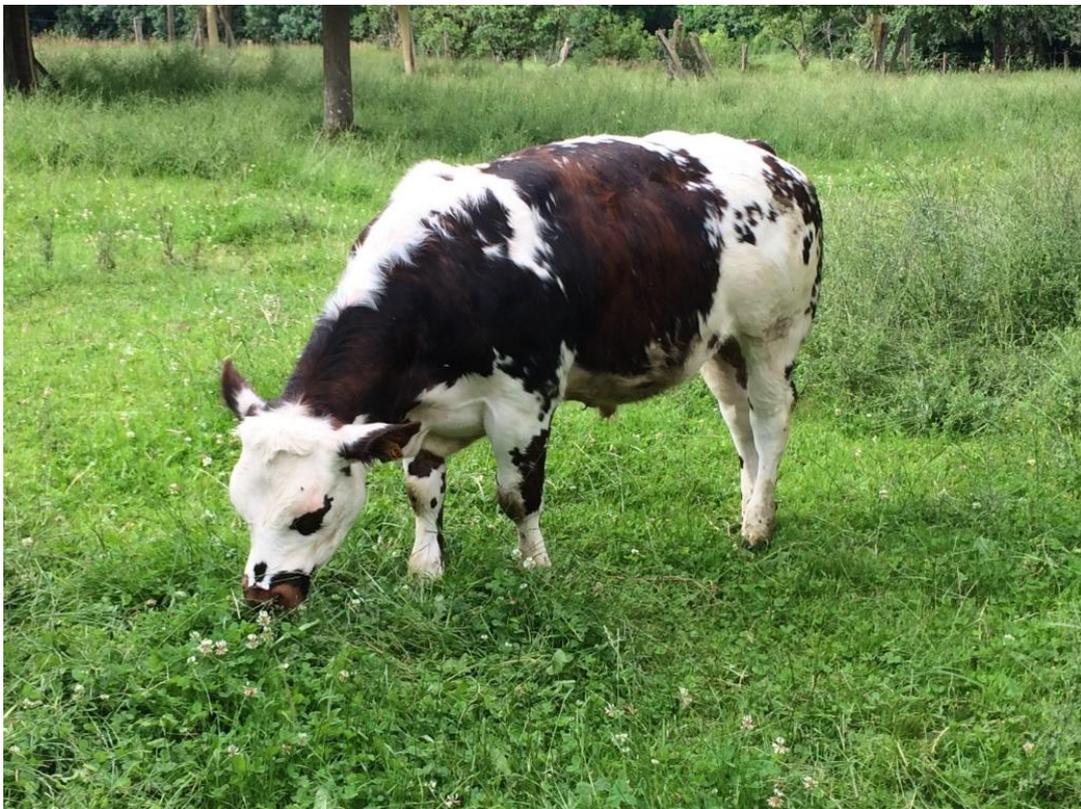
Comice du Pays d'Ambrières

(Couesmes-Vaucé, le Pas, Soucé, Chantrigné, Saint Loup du Gast, La Haie-Traversaine, Oisseau, Ambrières-Cigné)

A cause des conditions sanitaire lié au Covid19, nous n'avons pu organiser une nouvelle fois notre comice cette année.

Cependant, 2021 est marquée par le changement de personnes au sein du conseil d'administration : Annick Corbeau a laissé sa place de présidente à Estelle Bigot ; et Denis Galle sa place de trésorier à Valérie Girault.

Nous espérons vous donnez rendez-vous début juillet 2022, pour tous renseignements et inscriptions vous pouvez appeler au 06 71 54 38 03 .



Nouveau service gratuit d'accompagnement dans les projets de rénovation énergétique sur le Bocage Mayennais !

La communauté de communes et les intercommunalités du Nord Mayenne (Ernée, les Coëvrons, Le Mont des Avaloirs et Mayenne Communauté) se sont associées pour la création d'un service commun de conseil gratuit : la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Ce service s'adresse à tous les habitants qui ont des projets de rénovation énergétique sur leur logement.

Comment faire ?

La Maison de l'habitat est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées à l'habitat, elle regroupe Soliha Mayenne, l'ADIL et la PTRE du Nord Mayenne. Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Située à LAVAL Tél. : 0243695700

Des permanences sur le territoire

L'espace conseil énergie organise des permanences sur le Nord Mayenne **uniquement sur rendez-vous**. Après une prise de contact avec la maison de l'Habitat et selon votre projet, les conseillers en rénovation, vous proposeront un rendez-vous physique. Concernant le Bocage Mayennais les permanences auront lieu.

- tous les 2^{ème} mercredis après-midi du mois, la permanence à l'Espace France Service de Gorron
- tous les 4^{ème} mercredis après-midi du mois, à l'Espace France Service de Landivy (mois impair) et à l'Espace France Service d'Ambrières les Vallées (mois pair)

Le service mutualisé vous permet d'avoir un rendez-vous sur les communes hors Bocage Mayennais : Ernée, Evron, Pré-en-Pail Saint Samson, Vilaines la Juhuel, Mayenne, Lassay les Château, Martigné sur Mayenne.



**BOCAGE
MAYENNAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les Espaces de Partage et d'Initiatives, créés en 2013, offrent des lieux d'échanges **ouverts à tous** les habitants du Bocage Mayennais (quelque soit votre âge, votre situation, votre commune...).
A l'Epi du Bocage, chacun peut partager ses savoirs et aussi découvrir des activités variées sur son territoire.

Ateliers proposés

- Des **ateliers manuels et créatifs** pour partager et apprendre : peinture, loisirs créatifs, tricot...
- Des **temps d'échanges** autour de la cuisine, du chant, de l'anglais, de la musique...
- Des **actions santé – bien-être** : théâtre, écriture, mémoire, sport, relaxation par la musique...
- L'**atelier « Air de Famille »**, qui propose des temps d'échanges parents-enfants autour de sorties, cuisine, bricolage...
- Des **sorties pour découvrir son territoire** : marche nordique, cinéma, découverte du patrimoine, expositions, spectacles vivants, randonnées, sorties familiales...
- La **participation à la vie locale** : Création de décorations de Noël pour les communes, tricot pour les Petits Frères des Pauvres, animations diverses aux Jardins des Renaudies, tri des journaux pour la lutte contre la mucoviscidose à Gorrion, représentations de la chorale dans les EHPAD et fêtes locales...



si vous ne pouvez pas vous déplacer



avec l'EHPAD de Fougerolles



apprendre et se détendre



pour découvrir son territoire

Bon à savoir

Des activités sont proposées sur l'ensemble du territoire : Bassin de vie de Gorrion, Landivy et Ambrières les Vallées. Si vous n'avez pas de véhicule pour participer aux ateliers, contactez Stéphanie pour trouver ensemble une solution de transport (l'Association a un minibus pour faciliter votre participation aux ateliers).

Le programme mensuel est disponible sur la page facebook @epidubocage ainsi qu'à la mairie.
N'hésitez pas à le demander !

Pour toute demande d'information, contactez Stéphanie, l'animatrice de l'Epi du Bocage

02 43  54 08 / 06 38 46 34 90

 epidubocage@orange.fr

@epidubocage

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Nouveauté : Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

Ce service en ligne permettra aux particuliers comme aux professionnels de réaliser un ensemble de démarches, de suivre ses demandes d'urbanisme et d'échanger avec l'administration.

Un nouveau portail pour les demandes d'urbanisme

L'année 2021 marque un tournant majeur dans l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme avec le déploiement progressif de la dématérialisation.

A compter du **1er janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique.**

Si l'administré conserve toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite, ce service dématérialisé offrira aux utilisateurs :

- Une réduction des délais d'envoi et de transmission entre services
- Une amélioration de la disponibilité du service pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (24h/24h)
- Une plus grande transparence sur l'état d'avancement des dossiers
- Une réduction des coûts liés à la constitution et au dépôt des dossiers (professionnels)

La dématérialisation est par ailleurs pensée pour faciliter le travail des instructeurs en le recentrant sur les tâches à forte valeur ajoutée et sur la relation aux usagers.

Pour répondre à cet objectif du 1^{er} janvier 2022 et dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, **le service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais** a construit, en collaboration avec les mairies, **un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).**

Ce GNAU permettra également de communiquer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'instruction des actes d'urbanisme.

Les types de demandes d'autorisation d'urbanisme pouvant être déposées en ligne :

- *DIA – Déclaration d'intention d'aliéner*
- *CU – Certificat d'urbanisme opérationnel et d'information (CUa et CUb)*
- *DP – Déclaration préalable*
- *PCMI et PC – Permis de construire maisons individuelles et permis de construire autres*
- *PA – Permis d'aménager*
- *PD – Permis de démolir*

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

Pour accéder au guichet, [veuillez cliquer sur le logo ci-dessous :](#)

<https://gnau42.operis.fr/bocagemayennais/gnau/>



Avec la participation de :



EMPLOIS, STAGES ET ALTERNANCE

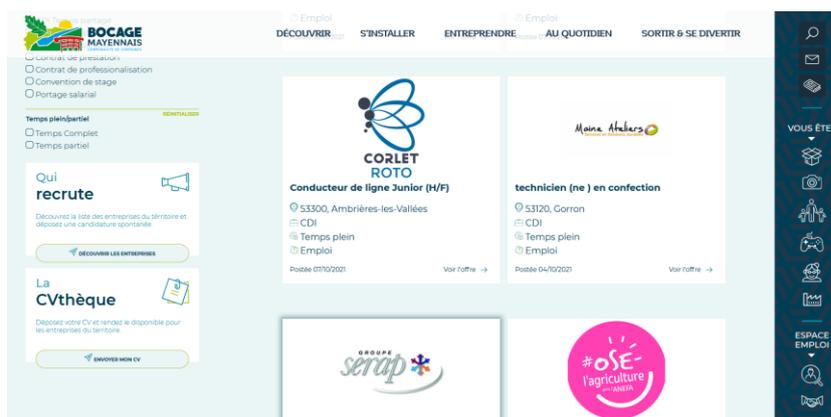
De nombreux emplois, stages et contrats en alternance sont disponibles au sein du Bocage Mayennais, et il semblait important de le faire savoir au plus grand nombre.

C'est de ce constat qu'est née l'idée de mettre à la disposition des employeurs locaux (entreprises, associations et collectivités) d'une part et des demandeurs d'emploi ou des jeunes en recherche d'opportunités professionnelles d'autre part, **un portail spécialement dédié au recrutement : « L'Espace Emploi ».**

L'ESPACE EMPLOI : UNE SOLUTION DE COMMUNICATION RAPIDE ET SIMPLE

Cet outil qui vise à accélérer la dynamique locale du marché de l'emploi, se veut simple et efficace :

- **Centralisation de l'information** : Ce portail numérique offre à **chacun un accès rapide et simple d'usage** aux offres d'emploi, d'apprentissage et de stage proposées par les employeurs du territoire.
- **Visibilité des employeurs** : Mis à la disposition des entreprises, des associations et des collectivités qui recrutent, il permet à ces structures d'augmenter leur visibilité. Au sein de leur espace dédié (et gratuit), chacune d'entre elles a la possibilité de présenter son activité, ses métiers, d'y ajouter des **photos** ou encore des **vidéos**...
- **Simplification des candidatures** : L'outil permet de postuler à une offre facilement et directement. En effet, seul un bref formulaire est à compléter. Il est directement adressé à l'employeur. Chacun a également la possibilité de **déposer un CV** dans la CVthèque du territoire, qui est accessible à l'ensemble des employeurs inscrits.



250 OFFRES EN LIGNE

Fin 2021, les **67 structures employeuses inscrites sur le portail** diffusaient **200 offres « en cours »** sur le portail de recrutement. Environ la moitié de ces offres concernaient **des emplois (en CDI pour la plupart !)** et l'autre se partageant entre offres de stages et d'apprentissage.

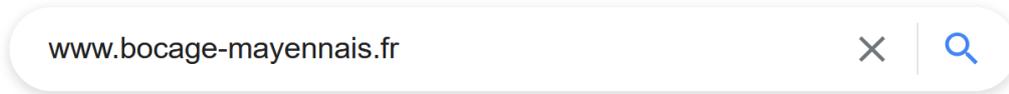
L'ensemble des secteurs d'activité sont représentés : industrie, agriculture, transport, commerce, sanitaires et social, services et administration...

Pour accéder à « L'Espace Emploi » du Bocage Mayennais, une seule adresse :

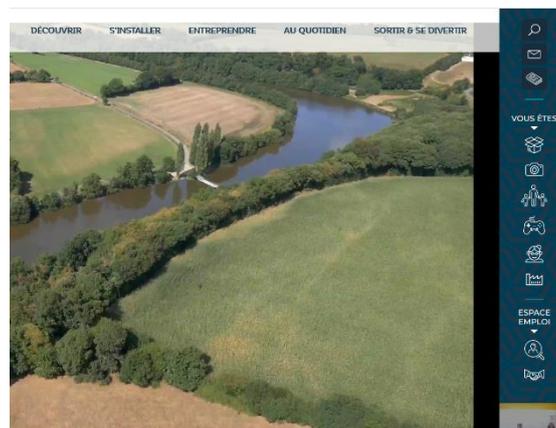
www.bocage-mayennais.fr

Comment ça marche ?

1. Accédez à notre portail à l'adresse suivante www.bocage-mayennais.fr



2. Cliquez sur l'icône « Offre d'emploi » (cf. la loupe, dans la barre droite du site)



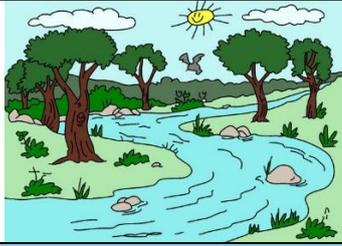
1. Filtrez les offres selon vos critères (emploi, stages, CDI, CDD, temps complet...)



1. Consultez les offres



1. Postulez en 1 clic en complétant le formulaire de candidature



DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS DE COURS D'EAU

Que dit la réglementation ?

Les droits et obligations liés aux cours d'eau sont encadrés par la réglementation. Ainsi, le Code de l'Environnement prévoit que les berges et le lit des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. L'entretien du lit et de la végétation des berges est donc de leur responsabilité : ils doivent à ce titre veiller à la préservation des espèces protégées et de leurs habitats, notamment lors de la réalisation de travaux.

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a la responsabilité de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). C'est à ce titre qu'elle intervient pour la mise en place de programmes coordonnés de travaux présentant un caractère d'intérêt général.

Elle ne se substitue en rien aux obligations des propriétaires riverains de cours d'eau.

Les droits

Le droit de propriété

L'eau est un bien commun. Lorsque la rivière traverse une propriété, seul son lit appartient au propriétaire du terrain. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire.

Comme pour toute propriété privée, le propriétaire riverain a la possibilité d'interdire l'accès de ses berges au public.

Le droit d'usage de l'eau

Le propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour son usage domestique mais toujours dans le respect de la réglementation en vigueur : Il y a ainsi obligation de maintien d'un débit minimum réservé pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui la peuplent. En période de sécheresse, le prélèvement peut être restreint par arrêté préfectoral.

Le droit de pêche

Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (limite de propriété) sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation.

Le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association de pêche (AAPPMA) ou avec la Fédération départementale de pêche par lequel il délègue le droit de pêche

Les devoirs

L'entretien sélectif et régulier

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges afin de maintenir le cours d'eau dans un bon état écologique.

Il s'agit de :

- effectuer un entretien sélectif et localisé de la végétation,
- assurer l'écoulement des eaux en enlevant les embâcles et les déchets flottants,
- maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre en préservant la sinuosité,
- assurer le bon maintien des berges
- conserver une biodiversité importante à l'intérieur et autour du cours d'eau.

Le respect de l'eau

Utiliser l'eau ne doit pas aller à l'encontre du bon équilibre du cours d'eau : le riverain ne doit pas altérer la qualité de l'eau au droit de sa propriété.

Il est interdit de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles quelque substance susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé publique, sur les écosystèmes aquatiques ou sur la qualité de la ressource en eau pour l'alimentation humaine et animale.

Le droit de passage

Le propriétaire riverain doit accorder un droit de passage (un point d'accès suffit, sans aménagement particulier) aux agents assermentés et aux membres de l'association de pêche. La circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés peut s'effectuer librement dans le respect des règles et des riverains.

Les travaux d'aménagement

Tout projet (hors entretien régulier) susceptible d'avoir un impact direct ou indirect (drainage, busage, curage, réfection de berge, digue, merlon...) sur le milieu aquatique (cours d'eau, zone humide, plan d'eau...) est soumis à procédure administrative au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Vos Contacts : Communauté de Communes du Bocage Mayennais - Service Environnement

- **Axel Roiné** : Technicien Milieux Aquatiques : 06 21 96 46 13 // axelroine@bocage-mayennais.fr
- **Valérie Cornu** : Responsable du service Environnement : 06 30 29 15 56 // valeriecornu@bocage-mayennais.fr

R.P.E DU BOCAGE

(Relais Petite Enfance)



MISSIONS DU RELAIS

Professionnels de la Petite Enfance

Vous êtes : assistant(e) maternel(le), assistant(e) familial(e), garde à domicile, candidat à l'agrément...

- ◆ Échangez sur vos pratiques avec d'autres professionnels.
- ◆ Renseignez-vous sur vos droits et devoirs en tant que salarié(e).
- ◆ Tenez-vous informé(e) dans les domaines de la petite-enfance, l'agrément, les formations...
- ◆ Assistez aux « Matinées rencontre-éveil » pour rencontrer d'autres professionnels, rompre l'isolement et partager avec l'enfant un moment de jeu et de plaisir mutuel dans un cadre différent que votre domicile.
- ◆ Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Parents-Futurs parents

- ◆ Trouvez un mode d'accueil adapté à vos besoins : assistant(e) maternel(le) agréé(e), Maison d'assistantes maternelles, gardes à domicile... Faites-vous conseiller ou consultez simplement la liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des lieux d'accueil.
- ◆ Renseignez-vous sur les démarches à effectuer en tant que parent employeur : législation, contrat, droits, devoirs, aides financières, pajemploi, formation des salariés...
- ◆ Participez à des temps festifs et aux soirées d'échange sur le thème de la petite enfance.

Enfants 0 à 3 ans

L'enfant de 0 à 3 ans, accompagné d'un adulte,

- ◆ Participe, selon ses envies, à des moments de vie collective. Il découvre et explore un nouvel environnement, de nouveaux jeux...
- ◆ Rencontre d'autres amis et vit ses premiers moments de socialisation.

PERMANENCES

En tant que professionnels de la petite enfance, vous avez des questions sur votre contrat, vos droits et vos démarches administratives ? Lucie DESECHALLIERS se tient à votre disposition afin de vous accompagner dans vos recherches.

Uniquement sur rendez-vous physique ou téléphonique Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 13h15 - 17h15

MATINEES RENCONTRE-EVEIL

Les « matinées rencontre-éveil » sont des moments de rencontre et d'échanges avec les enfants que vous accueillez. Venez profiter d'un espace de jeu et d'éveil avec d'autres professionnels de la petite enfance. Ouverts aux professionnels de la petite enfance et de manière exceptionnelle aux parents.

Pour connaître le planning, contactez le RPE



Contact

Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Lucie DESECHALLIERS
1 Grande Rue - 53120, Gorron
02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25
rpe@becage-mayennais.fr

HORAIRES

	Ambrières-les-Valées	Gorron	Oisseau	Saint-Mars-sur-la-Futaie
Lundi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	10h à 12h
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Mercredi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	Fermé
Judi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Vendredi	10h à 12h	14h à 18h	Fermé	Fermé
Samedi	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 17h	10h à 12h et 14h à 18h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Un doute ? N'hésitez pas !
Contactez le service propreté
de la Communauté de Communes
Tel : 02 43 08 15 69
laetitiabessiral@bocage-mayennais.fr

DÉCHETS REFUSÉS





pour tous, toute la vie, partout

Ambrières-les-Vallées

- Ambrières-les-Vallées
- Chantigné
- Couesmes-Vaucé
- La Haie-Traversaine
- Le Pas
- St-Fraimbault-de-Prières
- St-Loup-du-Gast
- Soucé

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

ENTRETIEN
DE LA
MAISON

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS



L'ADMR,
toujours à vos côtés !

Dans le respect des gestes barrières.



02 43 04 69 08 - ambrieres.admr53@wanadoo.fr www.admr53.fr

info Jeunes

Bocage Mayennais

EXPLORER LES POSSIBLES

Vous avez des questions ?

On a des réponses !



Un service **gratuit, anonyme** sur le territoire du Bocage Mayennais
pour informer et accompagner les **12-25 ans**



Maison des Initiatives jeunesse avenue Charles de Gaulle 53120 Gorron
06.72.37.08.35 mij53@orange.fr



La Mairie

BULLETIN MUNICIPAL N° 37

ANNÉE 2021

Janvier 2022

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST

tél : 02 43 00 80 61 port : 06 26 10 60 17

e-mail : mairie-de-st-loup-du-gast@wanadoo.fr

site : www.st-loup-du-gast.mairie53.fr

Horaires d'ouverture au public : Mardi, Vendredi, Samedi de 9 h à 12 h
Jeudi de 14 h à 17 h 30

Le maire reçoit sur rendez-vous (tél : 06 07 11 84 64)



Illuminations de Noël dans notre bourg



Dans le cadre du salon des maires à Paris en novembre, Marcel BARBÉ a été reçu par Gérard LARCHER, président du Sénat accompagné par les deux sénateurs de la Mayenne Elisabeth DOINEAU et Guillaume CHEVROLLIER ainsi que d'Olivier RICHEFOU, président du Département de la Mayenne